

Conseil Général Haut-Rhin

Extrait des délibérations du Conseil Général

N° CG 2007/II-4e/15
Séance du 23 MARS 2007

CONVENTION D'APPUI A LA QUALITE DU SERVICE RENDU AUX PERSONNES HANDICAPEES PAR LES MAISONS DEPARTEMENTALES DES PERSONNES HANDICAPEES

Le Conseil Général,

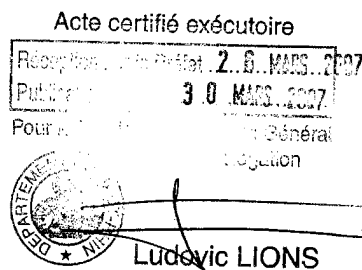
VU l'article L 3211-1 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif aux compétences du Conseil Général,

VU la délibération du Conseil Général n°2007/I-5è/09 des 14 et 15 décembre 2006 relative aux délégations de compétence au Président du Conseil Général,

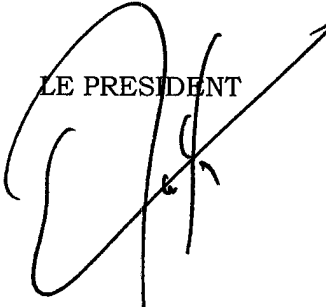
VU le rapport du Président du Conseil Général

APRES EN AVOIR DELIBERE

- autorise le Président à signer la convention sur le modèle annexé au présent rapport entre le Conseil Général et la Caisse Nationale de Solidarité pour l'Autonomie.



LE PRESIDENT



Charles BUTTNER

Adopté

.....voix contre
.....abstentions